

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2008**

## **RENOVATION D'UN BATIMENT SCOLAIRE**

Face à l'augmentation des effectifs scolaires, la commune souhaite réhabiliter les locaux d'un ancien bâtiment scolaire tout en réalisant un projet qui s'inscrirait dans le développement durable. L'avis du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) des Côtes d'Armor a été sollicité. Le rez-de-chaussée pourrait recevoir deux classes primaires et une salle informatique, l'étage serait réservé au personnel enseignant.

Le conseil autorise le Maire à lancer une consultation d'architectes pour une mission de diagnostic éventuellement suivie d'une mission de maîtrise d'œuvre.

## **MODIFICATION DE LA GRILLE DES EFFECTIFS**

Considérant, d'une part, la réussite de Mme LE PIERRES à l'examen professionnel d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et, d'autre part, les départs en retraite de Mme DERRIEN et M. RAOUL, respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et au 1<sup>er</sup> mars 2009, il est décidé de créer les emplois suivants :

- Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, 32 H/semaine (au 01/10/08)
- Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, 26 H 25/semaine (au 01/01/09)
- Agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal, 35 H/semaine (au 01/01/09)

## **CONVENTION SPORTS TREGOR 22**

Le Maire est autorisé à signer la convention avec l'Association Sports Trégor 22 pour l'emploi d'un éducateur sportif « basket-ball » à raison de 3 H 30/semaine de classe. La participation de la commune s'élève à 1 134 € pour l'année 2008/2009.

## **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Elle est renouvelée dans les mêmes conditions et pour un montant de 152 000 € auprès du Crédit Agricole.

## **TRAVAUX A L'ATELIER COMMUNAL**

De multiples malfaçons ont été constatées dans la réalisation des dalles de ce bâtiment lors de sa réception en 2002. Considérant la prescription quadriennale, la commune peut désormais percevoir les sommes correspondant aux retenues de garantie à la place de l'entreprise, soit un montant de 1 193,41 €.

## **MOTION POUR L'ABANDON DU FICHER EDVIGE**

Le conseil demande le retrait du décret autorisant la mise en place du fichier EDVIGE qui institue un niveau de surveillance des citoyens totalement disproportionné et incompatible avec une conception digne de ce nom de l'Etat de droit.

## **DIVERS**

1. **Rentrée scolaire** : Joëlle BOLLLORE, Adjointe aux affaires scolaires, a fait le point sur la rentrée 2008/2009. 122 élèves sont inscrits en primaire et 93 en maternelle. L'ouverture d'un ½ poste supplémentaire a été sollicité pour l'école maternelle mais n'a pas été attribué.

2. **Restaurant scolaire** : Des aliments « bio » sont progressivement introduits dans les menus (légumes, fruits, produits laitiers notamment) et des actions vont être menées avec le G.A.B. (Groupement d'Agriculture Biologique) : visite d'une ferme, conférence...
3. **Manifestations de l'été** : Martine LETELLIER, Adjointe à la vie associative et au sport, a fait le point sur les manifestations de l'été (concours maisons fleuries, exposition, balades, forum des associations). Pour ce qui concerne le concours des maisons fleuries, la remise des prix est fixée au 26 septembre à 18 H 30 à la salle des fêtes. La commune a obtenu le 3<sup>ème</sup> prix au niveau départemental et l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Ploulec'h un prix exceptionnel du bénévolat pour le fleurissement du Moulin.
4. **Bulletin municipal** : il paraîtra au cours du mois d'octobre.
5. **Repas du 11/11/08** : toutes les personnes de la commune âgées de 65 ans et plus sont conviées à ce repas. Les conseillers municipaux leur remettront une invitation au cours du mois d'octobre.